



pension alimentaire et frais de scolarité.

Par **Audrey83160**, le **10/07/2022 à 17:33**

Bonjour,rrnrJe souhaiterai quelques renseignements sur ce que comprend la pension alimentaire et les frais de scolarité.rnrnSéparée du père de mon fils depuis 2008, je perçois une pension alimentaire de 200 euros depuis 2013 (jugement de 2013) . Celle-ci n'a pas été revue depuis.rnrnNotre fils de 15 ans rentre en formation CAP avec internat à la rentrée prochaine 2022/2023.rnrnJ'ai demandé au père à ce qu'il participe aux frais s'internat (214euros / mois soit 107 euros chacun). Celui-ci ne veut pas participer aux frais d'internat mais propose de verser 214 euros de pension alimentaire afin de couvrir les frais d'internat. Il estime avoir trop de frais avec ses deux autres enfants (800 euros de crèche et 200 euros de périscolairernrnJe vousdrais avoir votre avis et savoir ce que je peux faire pour que le père participe un minimum aux frais de scolarité de notre fils. Je ne sais pas exactement ce que comprend la pension alimentaire.rnrnJe vous remercie par avance du temps accordé à ma demandernrnCordialementAudrey NORMANT